




5.00 crédits	30.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	Dauchy Serge ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Introduire les étudiants à l'histoire de la justice (du moyen âge à nos jours) dans la diversité de ses expressions et des domaines particuliers que recouvre cette notion : institutions judiciaires, personnel judiciaire, procédures, droit...</p> <p>Le cours vise prioritairement à faire découvrir aux étudiants des sources peu connues et peu ou pas exploitées. L'historien comme l'historien du droit s'appuient en effet principalement, sinon exclusivement, sur des sources écrites et force est de constater que, surtout à partir du XIIIe siècle, les écrits ne manquent pas pour retracer l'histoire du droit et de la justice. Il demeure en revanche rare qu'à défaut ou en complément de documents écrits, l'historien se tourne vers d'autres sources d'information ou explore la culture matérielle du droit et de la justice.</p> <p>Le cours s'intéressera donc principalement à l'iconographie (voire à l'iconologie) juridique et judiciaire, envisagée non pas comme simple illustration mais comme véritable objet d'étude.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Les étudiants devront fournir un travail écrit à partir d'une œuvre originale au choix en rapport avec l'histoire du droit et de la justice, comprenant aussi une approche comparative. Ce travail peut être complété par un échange oral portant sur le travail écrit et le cours.
Méthodes d'enseignement	Cours magistral ponctué d'interactions et d'échanges avec les étudiants.
Contenu	<p>Compte tenu de l'étendue de la matière et du cadre chronologique, il n'est pas envisagé de présenter une histoire exhaustive de la justice, ni d'aborder l'ensemble des facettes de l'histoire judiciaire.</p> <p>L'accent sera dès lors mis sur les représentations de la justice, sur l'image portée sur la justice comme sur l'image que l'institution judiciaire entend donner d'elle-même. En effet, il ne suffit pas que la justice soit rendue, il faut encore qu'elle donne à partager la conviction qu'elle l'est. L'être et le paraître lui sont indispensables.</p> <p>Dans un premier temps, on replacera l'étude des représentations iconographiques dans le courant plus large de « Law and the Humanities », lui-même héritier des « Cultural studies », c'est-à-dire l'étude la justice à partir des méthodes, définitions et paradigmes des sciences sociales. Cette première partie fournira aussi le cadre méthodologique.</p> <p>.</p> <p>Dans un second temps, des questions plus spécifiques (les crimes, les preuves, les peines, la figure du juge...) seront étudiées à partir de différents cycles d'images illustrant différentes thématiques et différentes périodes.</p>
Bibliographie	<p>Une bibliographie générale est fournie.</p> <p>Supports :</p> <p>Le respect des droits d'auteurs et des règles en vigueur en matière de propriété intellectuelle et artistique ne permet pas de mettre les images ou films utilisés en ligne, même sur l'intranet.</p>
Faculté ou entité en charge:	PHLB

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en histoire	<a href="#">HISB1BA</a>	5		
Bachelier en histoire (français - anglais)	<a href="#">HIAB1BA</a>	5		
Bachelier en droit	<a href="#">DROB1BA</a>	5		
Bachelier en droit français-néerlandais (et français-néerlandais-anglais)	<a href="#">DRNB1BA</a>	5		